

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Conseiller municipal,

C'est le conseil municipal qui fixe les modalités de la concertation et nous l'avons fait dans cette assemblée le 15 décembre 2015. Nous respectons scrupuleusement ce que le Conseil a décidé. Contrairement à ce que vous dites la révision en cours du PLU ne va pas révolutionner le développement communal. Au contraire nous avons toujours dit, c'est d'ailleurs écrit noir sur blanc dans la délibération lançant la révision, que nous nous plaçons dans les traces du PLU existants qui n'est pas très ancien. Si nous avons lancé cette révision c'est avant tout pour des raisons réglementaire car nous avons besoin de conformer notre PLU à certaines nouvelles dispositions du code de l'urbanisme. C'est peut-être d'ailleurs pourquoi les Joinvillais ne se mobilisent pas en nombre et non pas comme vous le laissez entendre que nous agirions "discrètement". Votre propension à voir de la malignité dans toutes nos actions m'étonnera toujours.

Vous avez demandé la mise en place d'un site internet dédié au PLU ou des contributions pourraient être laissées. Nous vous avons déjà répondu sur ce point que techniquement, dans un coût et délais raisonnable, il n'était pas possible de mettre en place un tel outil modéré et non anonyme. Nous avons donc mis en place un registre physique à disposition des joinvillais. Par ailleurs une enquête publique, vous le savez, permettra aux habitants de s'exprimer sur le projet de PLU.